

Compte-rendu

Séance du Conseil municipal du 20 juin 2014



Nombre de conseillers	En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 26
Etaient présents	Michel MOINE, Jean-Pierre LANNET, Gilles PALLIER, Nicole DECHEZLEPRETRE, Mireille LEJUS, Michel DIAS, Isabelle PISANI, André RENAUX, Brigitte LEROUX, Michelle COLLETTE, Jean-Louis DELARBRE, Thierry ROGER, Pascal FANNECHERE, Catherine MALGAUD, Stéphane DUCOURTIOUX, Louis SIMOES, Corinne PELLANGEON, Jean-Marie MASSIAS, Bertha Louisa GUERRE, Martine SEBENNE, Mathieu CHARVILLAT
Excusés ayant donné procuration	Rolande LEONARD, Marie-Antoinette BORDERIE, Françoise PINEAU, Bernard CHIRAC, Marie-Claude GUYONNET
Absents excusés	Jean-Claude VACHON

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le Conseil désigne **Pascal FANNECHERE** comme **secrétaire de séance**. Celui-ci donne lecture du compte-rendu de la séance précédente, **approuvé à l'unanimité**.

1	Objet :	Elections sénatoriales - désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants
	Rapporteur :	Monsieur Michel MOINE

Conformément au code électoral, le procès-verbal de l'élection a été dressé en trois exemplaires, arrêté et signé par le maire, les autres membres du bureau électoral et le secrétaire de séance. Un exemplaire a été affiché immédiatement en mairie.

Le PV est consultable par toute personne qui en fait la demande dans les conditions prévues par les articles 4 et 6 de la loi n°78-753 du 18 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public.

► Résultats de l'élection

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
AUBUSSON POUR TOUS	19	12	4
LE BON SENS POUR AUBUSSON	6	3	1

Ordre	Qualité	Nom - prénom
1	délégué	MOINE Michel
2	délégué	DECHEZLEPRETRE Nicole
3	délégué	VACHON Jean-Claude
4	délégué	LEJUS Mireille
5	délégué	DELARBRE Jean-Louis
6	délégué	PISANI Isabelle
7	délégué	RENAUX André
8	délégué	BORDERIE Marie-Antoinette
9	délégué	DUCOURTIOUX Stéphane
10	délégué	LEROUX Brigitte
11	délégué	SIMOES Louis
12	délégué	LEONARD Rolande
13	délégué	SEBENNE Martine
14	délégué	CHARVILLAT Mathieu
15	délégué	GUYONNET Marie-Claude
16	suppléant	FANNECHERE Pascal
17	suppléant	PELLANGEON Corinne
18	suppléant	LANNET Jean-Pierre
19	suppléant	PINEAU Françoise
20	suppléant	CHIRAC Bernard

2

Objet : Composition de la Commission communal des impôts directs

Rapporteur : Monsieur Michel MOINE

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du Code des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires (communes de plus de 2 000 habitants). Les huit commissaires sont désignés par l'administrateur général des finances publiques du département, d'après une liste de noms proposée par le Conseil municipal.

Monsieur le maire, après appel à candidatures, propose à l'assemblée la liste suivante de candidats :

CCID Aubusson	
Liste des contribuables candidats	
1	GRENIER Jean Claude
2	DELRIEU Michel
3	DEMBAS Jacques
4	HAY Daniel
5	AZAIS Jean Louis
6	PERRIER Jean Pierre
7	MASSOULIER Jean-Claude
8	LANNET Emilienne
9	BOURLION Jacques
10	VADIC Joseph
11	BRAND Marc
12	CHABRAT Guy
13	CHETIF Jacques
14	MONMANEIX Camille
15	PETIT Robert
16	ROBERT Guy
17	TEYTON Claude
18	GIRAUD Michel
19	GUILLON Max
20	CANAUD Yolande

Monsieur MASSIAS demande à Monsieur le Maire si les membres de cette commission doivent obligatoirement habiter la commune. Le maire répond que le critère est d'être soumis à la fiscalité aubussonnaise.

VU l'article 1650-1 du code général des impôts,

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650-1 susvisé,

► **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

DE DRESSER la liste de candidats telle que figurant dans le tableau ci-dessus,

D'AUTORISER, en conséquence, le Maire ou son délégué à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

3

Objet : Affectation du FDAEC

Rapporteur : Monsieur Michel MOINE

Monsieur le Maire indique que la commune est attributaire, au titre du Fonds départemental d'aide à l'équipement 2014 (FDAEC) d'une somme de **8 692 €**.

Il propose d'affecter ces sommes aux travaux de voirie **Chemin du Mont** s'élevant à un montant de **33 006,69 € HT**.

Monsieur le Maire indique à Monsieur MASSIAS qu'il regrette que la répartition des amendes de police et du FDAEC ne se fasse plus comme lorsque lui-même était conseiller général : auparavant les maires du canton se retrouvaient autour d'un déjeuner offert par le conseiller général pour répartir en toute transparence ces subventions. Il ajoute que c'est une demande forte des maires du canton, et que le conseiller général de Felletin se plie volontiers à cette tradition.

Monsieur MASSIAS lui répond qu'il ne ressent pas un tel besoin et estime que les maires ayant des interrogations peuvent librement l'appeler ou prendre l'attache des services du conseil général.

Monsieur MOINE explique à Monsieur MASSIAS que d'aucuns prétendent que c'est parce qu'il a peur de se retrouver face à lui dans une réunion qu'il n'organise pas cette rencontre. Monsieur MOINE ajoute que le repas peut être facultatif si Monsieur MASSIAS ne souhaite pas le financer. Monsieur MASSIAS répond que si cela fait plaisir à Monsieur MOINE, il organisera une réunion. Monsieur MOINE rétorque que ce n'est pas pour faire plaisir, mais par nécessité que cet échange doit avoir lieu.

VU le code général des collectivités territoriales,

► **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

D'APPROUVER l'affectation du FDAEC aux travaux de voirie **Chemin du Mont**,

D'AUTORISER le Maire ou son délégué à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil général de la Creuse,

D'AUTORISER, en conséquence, le Maire ou son délégué à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

8

Questions diverses

Madame GUERRE demande si une cérémonie religieuse est prévue pour le transport des réductions des sépultures concernées par la reprise de concessions vers l'ossuaire. Monsieur le Maire lui répond que c'est certainement possible mais que cela doit être organisé par des tiers et non par la commune au nom du principe de laïcité.

Monsieur CHARVILLAT demande ensuite des explications quant au déplacement à la fête de la musique de Clermont-Ferrand des adolescents fréquentant Clés de contacts. Monsieur le Maire répond que cela ne concerne qu'une douzaine de personnes, donc peu au regard du public fréquentant la fête de la musique aubussonnaise.

Enfin, Madame GUERRE fait état de nouvelle carte de la pauvreté en France au sein de laquelle la ville de Guéret apparaît. Monsieur le Maire répond qu'effectivement le contexte économique renforce la paupérisation des populations et que désormais la pauvreté sévit aussi en milieu rural.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.